



Charges payes par le locataire

Par **SOIZIC75**, le **26/01/2011** à **10:55**

Bonjour

j'ai loué un appartement de[s] décembre 2009 au 31 aout 2010.[/s]je payais 90 euros de charge (chauffage, eau chaude et eau froide, entretien de l'immeuble et lumière de l'allée) par mois.

j'ai demandé un décompte des charges à mon propriétaire.

il me l'a envoyé mais je ne comprend rien à ces sommes, en plus il a mis du blanc sur plusieurs chiffres.

le décompte de charge établi par le syndic est du 1er octobre 2009 au 30 septembre 2010.

mes questions : comment se fait t'il que je paie quand je n'y habitais pas ou plus ?

et est ce que je peux demander un décompte de charges au syndic ?

merci pour vos réponses

Par **mimi493**, le **26/01/2011** à **11:44**

[citation]il me l'a envoyé mais je ne comprend rien à ces sommes, en plus il a mis du blanc sur plusieurs chiffres.[/citation]

ça dépend quels chiffres sont cachés.

[citation]le décompte de charge établi par le syndic est du 1er octobre 2009 au 30 septembre 2010.

mes questions : comment se fait t'il que je paie quand je n'y habitais pas ou plus ?[/citation]

Vous devez payer au prorata de l'occupation.

[citation]et est ce que je peux demander un décompte de charges au syndic [/citation]

Essayez, mais le syndic n'a pas l'obligation de le faire. Le mieux est de se déplacer pour lui éviter de devoir vous l'envoyer.